

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 119

18 janvier 2010

### SOMMAIRE

<b>AB Europroperty S.à r.l.</b> .....	<b>5681</b>	<b>JIZOKA Invest S.à r.l.</b> .....	<b>5704</b>
<b>Aerium Atlas Management - CIA</b> .....	<b>5689</b>	<b>Jouhoff S.à r.l.</b> .....	<b>5666</b>
<b>Aerium Holdings S.A.</b> .....	<b>5703</b>	<b>Kapital 2008 Investments S.A.</b> .....	<b>5690</b>
<b>Alapis Luxembourg S.A.</b> .....	<b>5674</b>	<b>Linoz S.A.</b> .....	<b>5712</b>
<b>Amas Holding</b> .....	<b>5681</b>	<b>Machen Holding S.A.</b> .....	<b>5681</b>
<b>Anglo American Luxembourg</b> .....	<b>5690</b>	<b>Mahe Invest s.à r.l.</b> .....	<b>5702</b>
<b>Argepa Participations S.A.</b> .....	<b>5699</b>	<b>Marco Belusa S.A.</b> .....	<b>5688</b>
<b>Artimont S.A.</b> .....	<b>5666</b>	<b>Maspalomas S.A.</b> .....	<b>5705</b>
<b>Artimont S.A.</b> .....	<b>5666</b>	<b>Mimer Management S.A.</b> .....	<b>5673</b>
<b>B.B. Finco</b> .....	<b>5668</b>	<b>MSRESS III Investment Management S.à</b>	
<b>B.B. Finco S.à r.l.</b> .....	<b>5668</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>5698</b>
<b>Cegetel Holdings I B.V.</b> .....	<b>5667</b>	<b>Oxil Invest S.A.</b> .....	<b>5667</b>
<b>CF Fukoku Luxembourg S.A.</b> .....	<b>5703</b>	<b>Partiber S.A.</b> .....	<b>5695</b>
<b>Chalhoub Holding S.A.</b> .....	<b>5688</b>	<b>Peristal S.A.</b> .....	<b>5695</b>
<b>Chauffage Al Esch S.A.</b> .....	<b>5668</b>	<b>PriFund Conseil S.A.</b> .....	<b>5681</b>
<b>Chauffage Sauerwiss S.A.</b> .....	<b>5668</b>	<b>Recycle Fuel Technologies Europe S.à r.l.</b>	
<b>Cognis S. à r.l.</b> .....	<b>5674</b>	.....	<b>5668</b>
<b>Compagnie d'Investissement de l'Atlas</b>		<b>RE&amp;F S.A.</b> .....	<b>5697</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>5689</b>	<b>RE German Properties General Partners S.</b>	
<b>Convert-Lux S.A.</b> .....	<b>5666</b>	<b>à r.l.</b> .....	<b>5673</b>
<b>C. &amp; P.I. S.A. (Constructions et Promo-</b>		<b>RE German Small Properties Two S.à r.l.</b>	
<b>tions Immobilières)</b> .....	<b>5671</b>	.....	<b>5673</b>
<b>De Hauke Finance S.A.</b> .....	<b>5690</b>	<b>Sagamonte SA</b> .....	<b>5666</b>
<b>Dolpo S.A.</b> .....	<b>5702</b>	<b>Serin Invest Lux S.A.</b> .....	<b>5704</b>
<b>Finterlux Financière Internationale Lu-</b>		<b>Sesostri Invest S.à r.l.</b> .....	<b>5695</b>
<b>xembourgeoise S.A.</b> .....	<b>5701</b>	<b>Sogerom S.A.</b> .....	<b>5690</b>
<b>Frazil S.A.</b> .....	<b>5695</b>	<b>Sole Resorts S.A.</b> .....	<b>5703</b>
<b>Gapi Europe S.A.</b> .....	<b>5667</b>	<b>Symphony Finance S.A.</b> .....	<b>5699</b>
<b>Giorgione Holding S.A.</b> .....	<b>5695</b>	<b>Team SC S.A.</b> .....	<b>5700</b>
<b>Grid Architectes S.à r.l.</b> .....	<b>5693</b>	<b>Tomitrois S.A.</b> .....	<b>5704</b>
<b>Héron S.A.</b> .....	<b>5701</b>	<b>Tradegro Holdings Limited</b> .....	<b>5667</b>
<b>H.I.G. Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.</b>		<b>Vesale Pharma International S.A. - Phar-</b>	
.....	<b>5705</b>	<b>madis</b> .....	<b>5683</b>
<b>Immovest S.A.</b> .....	<b>5688</b>	<b>Viva Real Estate S.à r.l.</b> .....	<b>5702</b>
<b>Investment Select Fund II</b> .....	<b>5688</b>	<b>Yellowstone Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>5673</b>

**Jouhoff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4487 Belvaux, 152, rue de Soleuvre.  
R.C.S. Luxembourg B 142.051.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
EASIT SA  
Signature

Référence de publication: 2010003101/12.

(090196835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Sagamonte SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard.  
R.C.S. Luxembourg B 108.550.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
EASIT SA  
Signature

Référence de publication: 2010003102/12.

(090196836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Artimont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 133.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010003100/9.

(090196829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Artimont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 133.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010003099/9.

(090196828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Convert-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 62.741.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
EASIT SA  
Signature

Référence de publication: 2010003103/12.

(090196839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Oxil Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 134.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010003098/9.

(090196822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Gapi Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 61.924.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2010003104/12.

(090196841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Tradegro Holdings Limited, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 89.393.

Le bilan au 28 février 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003097/11.

(090196820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Cegetel Holdings I B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.450,00.**

Siège de direction effectif: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 92.158.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2009*

Les mandats des gérants suivants, ayant pouvoir de signature A, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2010 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2010:

- Monsieur Leslie Charles WINNISTER, demeurant professionnellement au 81 Newgate Street, GB - EC1A 7AJ Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Graham John SALISBURY, demeurant professionnellement au 81 Newgate Street, GB-EC1A 7AJ Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Paul FELIX, demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Les mandats des gérants suivants, ayant pouvoir de signature B, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2010 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2010:

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003268/22.

(090196875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Chauffage Al Esch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.  
R.C.S. Luxembourg B 46.302.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Michel MARCHAND.

Référence de publication: 2010003161/10.

(090196996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Chauffage Sauerwiss S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.  
R.C.S. Luxembourg B 51.677.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Michel MARCHAND.

Référence de publication: 2010003162/10.

(090196978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Recycle Fuel Technologies Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 136.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003186/11.

(090196849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**B.B. Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. B.B. Finco).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 119.069.

L'an deux mil neuf, le vingt-cinquième jour de novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „B.B. FINCO", avec siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 119069, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 24 juillet 2006 par transfert de son siège statutaire et administratif de Belgique à Luxembourg publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 31 octobre 2006 numéro 2036 et modifié en date du 28 avril 2008 par acte du notaire instrumentant publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 2 août 2008 numéro 1901.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Giorgina TUCCI, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

- Approbation des comptes intérimaires pour la période allant du 01.01.2009 au 25.11.2009
- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, décharge à leur accorder
- Transformation de la Société en société à responsabilité limitée, modification des statuts de la Société afin de refléter le changement de forme et nomination d'un gérant
- Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg en Italie à BUSTO ARSIZIO I- 21052 Via Ugo Mara 8 de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal
- Mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée (SRL), modification de la durée de la société et le changement de la dénomination sociale en "BB FINCO s.r.l." et approbation des nouveaux statuts dont le texte est annexé au présent acte.
- Détermination du nombre de gérants à un et nomination de Stefano DE GIORGIS, né à Omegna le 26.06.1969 et demeurant à Via Ceresio 49, CH-6977 Ruvigliana comme gérant de la Société.
- Nomination de TAX CONSULT S.A. 1, rue Nicolas Simmer L - 2538 Luxembourg, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société;
- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de clôturer l'exercice social en cours au 25 novembre 2009 et approuve le bilan intérimaire de clôture de la Société arrêté au 25 novembre 2009, lequel bilan, après avoir été signé et validé par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en B.B. FINCO S. à r.l., le capital et l'objet social restant inchangés.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 25 novembre 2009, comme décrit ci-dessus, qui est produite également à titre de preuve de la réalité du capital social.

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter le changement de forme et la dénomination et arrête comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "B.B. FINCO S. à r.l."

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt millions six cent cinquante mille euros (EUR 20.650.000,-), représenté par deux cent six mille cinq cents (206.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent ( 50% ) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes".

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les 206.500 parts sociales représentatives du capital sont réparties comme suit:

- 61.950 parts sociales à FABEL S.p.A., ayant son siège social à I-S/Martino di Lupari, Via Brenta 23; et
- 144.550 parts sociales à FIBRA S.p.A., ayant son siège social à I-21052 Busto Arsizio (Italie), Via Quintino Sella, 11 bis

Toutes les parts sont entièrement libérées.

Monsieur Stefano DE GIORGIS, né à Omegna le 26 juin 1969, demeurant à Via Ceresio 49, CH-6977 Ruvigliana, est nommé gérant de la société pour les besoins de la transformation de la Société en société à responsabilité limitée et qui démissionne aussitôt dans le cadre du transfert de la Société en Italie comme précisé ci-dessous.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg en Italie, à I - 21052 BUSTO ARSIZIO, 8, Via Ugo Mara et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La Société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée (Srl) emportant entre autre la modification de la durée de la Société et le changement de la dénomination sociale en "BB Finco s.r.l."

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts en italien dont le texte traduit en français sera annexé au présent acte.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants à un (1) et de nommer Monsieur Stefano DE GIORGIS, précité, né à Omegna le 26 juin 1969, demeurant à Via Ceresio 49, CH-6977 Ruvigliana en qualité de gérant de la Société.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer TAX CONSULT, société anonyme, avec siège social au 1, rue Nicolas Simmer L - 2538 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 113223 afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand- Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgina Tucci, Sophie Mathot, Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 novembre 2009. LAC / 2009 / 50430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004341/173.

(090197822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**C. & P.I. S.A. (Constructions et Promotions Immobilières), Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 109.735.

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C. & P.I. S.A. (CONSTRUCTIONS ET PROMOTIONS IMMOBILIERES (2005 2216 665) avec siège social à L-9990 Weiswampach, maison 61;

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N0 1298 du 30 novembre 2005, page 62.302,

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, prénommé, en date du 04 juillet 2006, publié au Mémorial C N0 1823 du 29 septembre 2006, page 87.489, RCS B109735.



La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur José SIMON, entrepreneur, demeurant à B-4130 Esneux, 24, rue d'Amostrennes.

Le président choisit comme secrétaire Madame Marie-Louise FERNANDEZ, sans état particulier, demeurant à B-4130 Esneux, 24, rue d'Amostrennes

et comme scrutateur Monsieur Olivier SIMON, directeur commercial, demeurant à B-4130 Esneux, 24, chemin d'Amostrennes.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts;
- 2.- Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration pour une durée de six années.
- 3.- Libération totale du capital par l'apport de 15.500,00.-€

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Weiswampach à Troisvierges et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Troisvierges."

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme comme nouveau membre du Conseil d'Administration pour une durée de six ans:

Monsieur Olivier SIMON, directeur commercial, né à Chenee(B), le 02 septembre 1974, demeurant à B-4130 Esneux, 24, chemin d'Amostrennes.

*Troisième et Dernière résolution*

Le capital qui a été libéré que jusqu'à concurrence de 15.500,00.-€ lors de la constitution, se trouve maintenant intégralement libéré par l'apport en espèces de 15.500,00.-€, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Estimation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, se chiffrant à approximativement mille deux CENTS EUROS(1.200,00.-€), incombent à la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 14.45 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Simon, Fernandes, Simon, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 10 décembre 2009. Relation: CLE/2009/1207. Reçu soixante-quinze euros (75,00€).

Le Receveur ff. (signé): Francis Kler.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.



Clervaux, le 11 décembre 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010004343/66.

(090198187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**RE German Small Properties Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.715.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

RE German Small Properties Two S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2010004314/15.

(090197747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**RE German Properties General Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.145.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

RE German Properties General Partners S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2010004312/15.

(090197749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Mimer Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 138.054.

---

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Ann-Charlotte Lawyer / Signature

*Managing Director / -*

Référence de publication: 2010004311/13.

(090198666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Yellowstone Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.813.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010004309/11.

(090198018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Cognis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010004308/11.

(090198021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Alapis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 142.117.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ALAPIS HOLDING, INDUSTRIAL AND COMMERCIAL SOCIETE ANONYME OF PHARMACEUTICAL, CHEMICAL AND ORGANIC PRODUCTS a public company limited by shares (société anonyme) established under the laws of the Hellenic Republic, registered with the Greek companies registry under number 8057/06/B/86/11 and having its statutory office at Aftokratoros Nikolaou, 2, Athina, Greece, represented by Me Ana Bramao, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney dated 13 November 2009 which shall remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary to be filed together with the registration authorities.

The articles of incorporation of the Company have never been amended.

Such appearing party acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Alapis Luxembourg S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 142.117 (the "Company"), declared and requested the notary to state that:

A. The Sole Shareholder holds all the three hundred and ten (310) shares in issue in the Company.

B. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment and restatement of the first indent of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows: "There exists a public company limited by shares (société anonyme) under the name of "Alapis Luxembourg S.A." (the "Company")."

2. Amendment and restatement of the corporate object of the Company set forth in article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form (including, but not limited to, by way of loan) and may issue notes, bonds (including, but not limited to, Eurobonds) (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose excluding any banking activity and may invest

directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects."

3. Deletion of article 8 (Debt Securities) of the articles of incorporation of the Company; consequential renumbering of the articles of incorporation of the Company.

4. Amendment of the second sentence of the second paragraph of article 9 (Meetings of shareholders of the Company) of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows: "Subject to the provisions of article 13 below, it shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company."

5. Insertion of "The Board shall comprise two classes of directors, namely class A and class B." between the second and the third paragraphs of new article 10 (Management) of the articles of incorporation of the Company and consequential deletion of this reference in article 12 (Meetings of the Board) of the articles of incorporation of the Company.

6. Replacement of the reference to "12" in last indent of article 12 (Meetings of the Board) of the articles of incorporation of the Company by the reference to "11".

7. Amendment of the first sentence of article 14 (Powers of the Board) of the articles of incorporation of the Company by replacing the reference to "Securitisation Act 2004" by the reference to "Companies Act 1915".

8. Deletion of article 15 (Segregation of Assets) of the articles of incorporation of the Company; consequential renumbering of the articles of incorporation of the Company.

9. Amendment of article 17 (Binding signatures) of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of at least one class A director and at least one class B director or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director (including the daily management), but only within the limits of such power."

10. Amendment of article 19 (Independent External Auditor) of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 17. Statutory Auditor - Independent Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) who need not be a shareholder. The statutory auditor(s) shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years.

The general meeting of shareholders shall determine their powers, their remuneration, as well as the term of their mandates.

The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met or as the Sole Shareholder or shareholders so decide, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises)".

11. Replacement of the reference to "23" in article 22 (Dissolution and liquidation) of the articles of the company be the reference to "21".

12. Deletion of the reference "and the Securitisation Act 2004" in article 24 (Applicable law) of the articles of incorporation.

13. Ratification of the shareholder's resolution dated 4 November 2009 of appointment of Fiduciaire Patrick Sganzerla, a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law, with registered office at 17, rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 96.848 as statutory auditor of the Company from 4 November 2009 until the annual general meeting to be held in 2009.

Thereafter the following resolutions were passed:

*First resolution*

It is resolved to amend and restate the first indent of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows: "There exists a public company limited by shares (société anonyme) under the name of "Alapis Luxembourg S.A." (the "Company").

*Second resolution*

It is resolved to amend and restate the corporate object of the Company set forth in article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form (including, but not limited to, by way of loan) and may issue notes, bonds (including, but not limited to, Eurobonds) (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose excluding any banking activity and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects."

*Third resolution*

It is resolved to delete article 8 (Debt Securities) of the articles of incorporation of the Company and to renumber the articles of incorporation of the Company accordingly.

*Fourth resolution*

It is resolved to amend the second sentence of the second paragraph of article 9 (Meetings of shareholders of the Company) of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows: "Subject to the provisions of article 13 below, it shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company."

*Fifth resolution*

It is resolved to insert "The Board shall comprise two classes of directors, namely class A and class B." between the second and the third paragraphs of new article 10 (Management) of the articles of incorporation of the Company and to delete this reference in article 12 (Meetings of the Board) of the articles of incorporation of the Company accordingly.

*Sixth resolution*

It is resolved to replace the reference to "12" in last indent of article 12 (Meetings of the Board) of the articles of incorporation of the Company by the reference to "11".

*Seventh resolution*

It is resolved to amend the first sentence of article 14 (Powers of the Board) of the articles of incorporation of the Company by replacing the reference to "Securitisation Act 2004" by the reference to "Companies Act 1915".

*Eighth resolution*

It is resolved to delete article 15 (Segregation of Assets) of the articles of incorporation of the Company and to renumber the articles of incorporation of the Company accordingly.

*Ninth resolution*

It is resolved to amend article 17 (Binding signatures) of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of at least one class A director and at least one class B director or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director (including the daily management), but only within the limits of such power."

*Tenth resolution*

It is resolved to amend article 19 (Independent External Auditor) of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 17. Statutory Auditor - Independent Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) who need not be a shareholder. The statutory auditor(s) shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years.

The general meeting of shareholders shall determine their powers, their remuneration, as well as the term of their mandates.

The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met or as the Sole Shareholder or the shareholders so decide, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises)".

*Eleventh resolution*

It is resolved to replace the reference to "23" in article 22 (Dissolution and liquidation) of the articles of the company be the reference to "21".

*Twelfth resolution*

It is resolved to delete the reference to "and the Securitisation Act 2004" in article 24 (Applicable law) of the articles of incorporation.

*Thirteenth resolution*

It is resolved to ratify the shareholder's resolution dated 4 November 2009 of appointment of Fiduciaire Patrick Sganzerla, a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law, with registered office at 17, rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 96.848 as independent auditor of the Company from the 4 November 2009 until the annual general meeting to be held in 2009.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing person, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof he present deed wad drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

**Followed by a French version**

L'an deux mille neuf, le treizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg,

A comparu:

ALAPIS HOLDING, INDUSTRIAL AND COMMERCIAL SOCIETE ANONYME OF PHARMACEUTICAL, CHEMICAL AND ORGANIC PRODUCTS, une société anonyme (public company limited by shares), établie sous les lois de la République Hellénique, enregistrée auprès du registre des sociétés grec sous le numéro 8057/06/B/86/11 et ayant son siège statutaire à Aftokratoros Nikolaou, 2, Athènes, Grèce, représentée par Me Ana Bramao, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 novembre 2009 qui restera annexée à cet acte après avoir été paraphée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné pour être soumis ensemble aux autorités de l'enregistrement.

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

Une telle partie comparante agissant en sa qualité d'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de Alapis Luxembourg S.A., une société anonyme, constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142.117 (la "Société"), a déclaré et requis le notaire d'acter que:

A. L'Actionnaire Unique détient toutes les trois cent dix (310) actions en émission dans la Société.

B. Que les points sur lesquels les résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Modification et refonte du premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit: "Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Alapis Luxembourg S.A." (la "Société")".

2. Modification et refonte de l'objet social de la Société établi à l'article 4 des statuts afin qu'il se lise comme suit:

"L'objet de la société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans d'autres entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou tout autre moyen ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'action, d'obligation, de reconnaissances de dettes (debentures), de bons et d'autres titres de toute nature, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son por-

tefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés affiliées et effectuer ses activités à travers des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toutes formes (incluant, mais sans limitation, par voie de prêt) et peut émettre des bons, des obligations (incluant, mais sans limitation, par voie d'euro-obligations (Eurobonds)) (incluant par voie de titres échangeables ou convertibles), par voie de reconnaissances de dettes (debentures), certificats de dépôt, actions, parts bénéficiaires, bons de souscription et tout type de titres de dette ou de capital de toute autre nature, incluant sous un ou plusieurs programmes d'émission.

De façon générale elle pourra accorder une assistance (par voie de prêts, avances, garantie ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile dans l'accomplissement de son objet sauf toute activité bancaire et peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle, ou toute autre propriété meuble ou immeuble de toute nature.

La Société peut conclure, exécuter et délivrer et effectuer des échanges financiers (swaps), des opérations à terme (futures), des échanges à terme (forward swaps), des contrats et instruments dérivés (derivatives), des contrats d'option, de rachat, de prêts d'actions et des transactions similaires. La Société pourra généralement employer toute technique et tout instrument relatif aux investissements pour leur gestion efficace, incluant, mais sans limitation, des techniques et instruments destinés à la protéger contre des risques de crédit, des échanges de monnaie, des risques de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus sont à être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. Les objets sociaux devront inclure toute transaction ou contrat qui sont à être conclus par la Société, à la condition qu'ils ne soient pas contradictoires avec les objets énumérés ci-dessus."

3. Suppression de l'article 8 (Obligations) des statuts de la Société; renumérotation consécutive des statuts de la Société.

4. Modification de la deuxième phrase du second paragraphe de l'article 9 (Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société) des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit: "Sous réserve de l'article 13 ci-dessous elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société."

5. Insertion de "Le Conseil d'Administration comprend deux classes d'administrateurs, à savoir la classe A et la classe B." entre les deuxième et troisième paragraphes du nouvel article 10 (Administration de la Société) des statuts de la Société et suppression consécutive de cette référence à l'article 12 (Réunions du Conseil d'Administration) des statuts de la Société.

6. Remplacement de la référence à "12" au dernier alinéa de l'article 12 (Réunions du Conseil d'Administration) des statuts de la Société par la référence à "11".

7. Modification de la première phrase de l'article 14 (Pouvoirs du Conseil d'Administration) des statuts de la Société en remplaçant la référence à la "Loi sur la Titrisation de 2004" par la référence à la "Loi sur les Sociétés de 1915".

8. Suppression de l'article 15 (Séparation des Biens) des statuts de la Société; renumérotation consécutive des statuts de la Société.

9. Modification de l'article 17 (signatures autorisées) des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

" **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'au moins un administrateur de classe A et d'au moins un administrateur de classe B, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (y compris dans le cadre de la gestion journalière) et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

10. Modification de l'article 19 (Réviseur d'Entreprises) des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

" **Art. 17. Commissaire au Comptes - Réviseur d'entreprises.** Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires Le(s) commissaire aux comptes devra/devront être élu(s) par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne devant pas excéder six (6) ans.

L'assemblée générale des actionnaires devra déterminer ses/leurs pouvoirs, ses/leur rémunération, ainsi que le terme de son/leur mandat.

Le(s) commissaire(s) en fonction pourra/pourront être révoqués à tout moment par les actionnaires avec ou sans cause.

Dans le cas où les paliers prévus dans la loi pour la nomination d'un réviseur d'entreprises sont franchis ou tel qu'il peut l'être décidé par l'Actionnaire Unique ou les actionnaires, les comptes de la Société seront supervisés par un réviseur d'entreprises."

11. Remplacement de la référence à "23" à l'article 22 (Dissolution et Liquidation) des statuts de la Société par la référence à "21".



12. Suppression de la référence à "ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation de 2004" à l'article 24 (Droit Applicable) des statuts.

13. Ratification de la Résolution de l'actionnaire daté du 4 Novembre 2009 de nomination de la Fiduciaire Patrick Sganzerla, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 96.848 en tant que Réviseur d'entreprises de la Société à partir du 4 Novembre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Suite à quoi les résolutions suivantes ont été passées:

*Première résolution*

Il est décidé de modifier et de refondre le premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit: "Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Alapis Luxembourg S.A." (la "Société")."

*Deuxième résolution*

Il est décidé de modifier et de refondre de l'objet social de la Société établi à l'article 4 des statuts afin qu'il se lise comme suit:

"L'objet de la société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans d'autres entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou tout autre moyen ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'action, d'obligation, de reconnaissances de dettes (debentures), de bons et d'autres titres de toute nature, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés affiliées et effectuer ses activités à travers des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toutes formes (incluant, mais sans limitation, par voie de prêt) et peut émettre des bons, des obligations (incluant, mais sans limitation, par voie d'euro-obligations (Eurobonds)) (incluant par voie de titres échangeables ou convertibles), par voie de reconnaissances de dettes (debentures), certificats de dépôt, actions, parts bénéficiaires, bons de souscription et tout type de titres de dette ou de capital de toute autre nature, incluant sous un ou plusieurs programmes d'émission.

De façon générale elle pourra accorder une assistance (par voie de prêts, avances, garantie ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile dans l'accomplissement de son objet sauf toute activité bancaire et peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle, ou toute autre propriété meuble ou immeuble de toute nature.

La Société peut conclure, exécuter et délivrer et effectuer des échanges financiers (swaps), des opérations à terme (futures), des échanges à terme (forward swaps), des contrats et instruments dérivés (derivatives), des contrats d'option, de rachat, de prêts d'actions et des transactions similaires. La Société pourra généralement employer toute technique et tout instrument relatif aux investissements pour leur gestion efficace, incluant, mais sans limitation, des techniques et instruments destinés à la protéger contre des risques de crédit, des échanges de monnaie, des risques de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus sont à être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. Les objets sociaux devront inclure toute transaction ou contrat qui sont à être conclus par la Société, à la condition qu'ils ne soient pas contradictoires avec les objets énumérés ci-dessus."

*Troisième résolution*

Il est décidé de supprimer l'article 8 (Obligations) des statuts de la Société; et de renuméroter les statuts de la Société consécutivement.

*Quatrième résolution*

Il est décidé de modifier de la deuxième phrase du second paragraphe de l'article 9 (Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société) des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit: "Sous réserve de l'article 13 ci-dessous elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société."

*Cinquième résolution*

Il est décidé d'insérer "Le Conseil d'Administration comprend deux classes d'administrateurs, à savoir la classe A et la classe B." entre les deuxième et troisième paragraphes du nouvel article 10 (Administration de la Société) des statuts de la Société et de supprimer cette référence à l'article 12 (Réunions du Conseil d'Administration) des statuts de la Société en conséquence.

*Sixième résolution*

Il est décidé de remplacer la référence à "12" au dernier alinéa de l'article 12 (Réunions du Conseil d'Administration) des statuts de la Société par la référence à "11".



*Septième résolution*

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 14 (Pouvoirs du Conseil d'Administration) des statuts de la Société en remplaçant la référence à la "Loi sur la Titrisation de 2004" par la référence à la "Loi sur les Sociétés de 1915".

*Huitième résolution*

Il est décidé de supprimer l'article 15 (Séparation des Biens) des statuts de la Société; et de renuméroter les statuts de la Société consécutivement.

*Neuvième résolution*

Il est décidé de modifier l'article 17 (signatures autorisées) des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

" **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'au moins un administrateur de classe A et d'au moins un administrateur de classe B, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (y compris dans le cadre de la gestion journalière) et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

*Dixième résolution*

Il est décidé de modifier l'article 19 (Réviseur d'Entreprises) des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

" **Art. 17. Commissaire au Comptes - Réviseur d'entreprises.** Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires Le(s) commissaire aux comptes devra/devront être élu(s) par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne devant pas excéder six (6) ans.

L'assemblée générale des actionnaires devra déterminer ses/leurs pouvoirs, ses/leur rémunération, ainsi que le terme de son/leur mandat.

Le(s) commissaire(s) en fonction pourra/pourront être révoqués à tout moment par les actionnaires avec ou sans cause.

Dans le cas où les paliers prévus dans la loi pour la nomination d'un réviseur d'entreprises sont franchis ou tel qu'il peut l'être décidé par l'Actionnaire Unique ou les actionnaires, les comptes de la Société seront supervisés par un réviseur d'entreprises."

*Onzième résolution*

Il est décidé de remplacer la référence à "23" à l'article 22 (Dissolution et Liquidation) des statuts de la Société par la référence à "21".

*Douzième résolution*

Il est décidé de supprimer la référence à "ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation de 2004" à l'article 24 (Droit Applicable) des statuts.

*Treizième résolution*

Il est décidé de ratifier la Résolution de l'actionnaire daté du 4 Novembre 2009 de nomination de la Fiduciaire Patrick Sganzerla, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg, et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 96.848 en tant que Réviseur d'entreprises de la Société à partir du 4 Novembre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate dans les présentes qu'à la requête de la personne comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; qu'à la requête de la même personne comparante en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait à Luxembourg, le jour susmentionné.

Après avoir lu ce procès-verbal la personne comparante signa ensemble avec nous le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAMAO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49623. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Référence de publication: 2010004354/367.

(090198356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Machen Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 27.091.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MACHEN HOLDING S.A.  
A. RENARD / S. KRANCENBLUM  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010004302/12.

(090197845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Amas Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 22.573.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AMAS HOLDING*  
Signatures

Référence de publication: 2010004301/11.

(090197846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**AB Europroperty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 92.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AB Europroperty S.à r.l.*  
Signatures

Référence de publication: 2010004300/11.

(090197849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**PriFund Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 39.240.

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de *Pri Fund Conseil S.A.* (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, constituée le 20 janvier 1992 suivant acte reçu de M<sup>e</sup> Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") de 1992, numéro 77, page 3653. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 24 novembre 2003 suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire, alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1341 du 17 décembre 2003.

L'assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Caroline Weber, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M<sup>e</sup> Benjamin Rossignon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg et comme scrutateur M<sup>e</sup> Laurent Lenert, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actions étant toutes nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires en date du 23 novembre 2009.

2. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions privilégiées sans droit de vote (sauf exception) et le nombre d'actions ordinaires donnant chacune droit à une voix sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné (la "Liste de Présence"). Ladite Liste de Présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite Liste de Présence que les porteurs de mille cent (1.100) actions privilégiées et les porteurs de deux mille (2.000) actions ordinaires de la Société (les "Actionnaires"), représentant l'entièreté du capital social, sont présents ou représentés à l'assemblée générale et les Actionnaires ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(1) Changement du statut fiscal de la Société actuellement régie par les dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding en une société anonyme pleinement imposable.

(2) Modification consécutive de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"Il est constitué par les présentes entre les différents comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après, une société anonyme luxembourgeoise dénommée "PR IFUND CONSEIL S.A." (la "Société")."

(3) Modification de l'article 4 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères y compris la Société d'investissement à capital variable "LCF EDMOND DE ROTHSCHILD PRI FUND" (ci-après la "SICAV") ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra notamment donner des conseils et des avis relatifs aux investissements et à la gestion des actifs de la Sicav ou de toute autre société ou entité dans laquelle la Société détient une participation.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société ou toute autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet."

(4) Modification du deuxième paragraphe de l'article 9 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"Tout administrateur ou dirigeant de la Société qui sert en qualité d'administrateur, dirigeant ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société entre en relation contractuelle ou autrement s'engage dans des affaires, ne sera pas, par raison de telle affiliation avec cette autre société ou firme, dans l'impossibilité matérielle de délibérer ou voter ou agir concernant des sujets relatifs à de tels contrats ou autres affaires."

(5) Modification du premier paragraphe de l'article 14 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"Chaque action ordinaire donne droit à une voix; les détenteurs d'une action privilégiée sans droit de vote ne pourront voter pour une voix que dans les termes et conditions des articles 44 et 46 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

(6) Modification du deuxième paragraphe de l'article 16 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et rémunération."

Les Actionnaires de la Société ont pris note que conformément à l'article 46 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les porteurs d'actions privilégiées disposent d'un droit de vote en cas de modification de l'objet social de la société. Par conséquent, les porteurs d'actions privilégiées de la Société disposent d'un droit de vote pour l'adoption du point (3) de l'ordre du jour relatif à la modification de l'objet social de la Société.

Après délibération, les Actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le président a proposé de changer le statut fiscal de la Société en la transformant d'une société holding soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 en une société anonyme pleinement imposable tel que prévu au point (1) de l'ordre du jour.

En conséquence les Actionnaires ont décidé de changer le statut fiscal de la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de l'adoption du premier point à l'ordre du jour, le président a proposé de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts tel que prévu au point (2) de l'ordre du jour.

En conséquence les Actionnaires ont décidé de modifier l'article premier des Statuts.

*Troisième résolution*

Le président a proposé de modifier l'objet social de la Société tel que prévu au point (3) de l'ordre du jour.

En conséquence les Actionnaires ont décidé de modifier l'objet social de la Société.

*Quatrième résolution*

Le président a proposé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 9 des Statuts tel que prévu au point (4) de l'ordre du jour.

En conséquence les Actionnaires ont décidé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 9 des Statuts.

*Cinquième résolution*

Le président a proposé de modifier le premier paragraphe l'article 14 des Statuts tel que prévu au point (5) de l'ordre du jour.

En conséquence les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 14 des Statuts.

*Sixième résolution*

Le président a proposé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 16 des Statuts tel que prévu au point (5) de l'ordre du jour.

En conséquence les Actionnaires ont décidé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 16 des Statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WEBER, B. ROSSIGNON, L. LENERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53351. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010004339/103.

(090197708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Vesale Pharma International S.A. - Pharmadis, Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 150.116.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatrième jour de décembre,

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Senningerberg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur LIENART van LIDTH de JEUDE Jehan, né à Uccle (Belgique) le 15 mai 1957, demeurant professionnellement à rue Louis Allaert 9, B-5310 Eghezée (Belgique);

2) Monsieur Bernard LEVIE, né le 31 décembre 1958 à Wilrijk (Belgique), demeurant à Groeselenberg 52, B-1180 Uccle (Belgique); et

3) Madame Nathalie GERUZET, née à Schaerbeek le 21 septembre 1965, demeurant professionnellement à rue Louis Allaert 9, B-5310 Eghezée (Belgique).

tous représentés par Maître Annie ELFASSI, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de trois (3) procurations datées du 30 novembre 2009.

Les procurations mentionnées ci-dessus, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants représentés, comme précisé ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de constituer par le présent acte une "société anonyme" et d'établir ses statuts comme suit:

## **Titre I.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "VESALE PHARMA INTERNATIONAL S.A. - PHARMADIS" (ci-après la "Société").

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège de la Société est établi à Bigonville, au Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Le siège social de la Société peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur unique, ou si c'est le cas, par le conseil d'administration.

2.3. Le siège social de la Société peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des actionnaires en assemblée générale extraordinaire.

2.4. La Société peut avoir des bureaux ou des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

2.5. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

### **Art. 3. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Art. 4. Objet social.**

La société a pour objet:

(i) le commerce sous toutes ses formes (le commerce de gros et de détail, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, la représentation, la distribution, le courtage, la vente à la commission, ...) ainsi que la production et la distribution de produits para-pharmaceutiques et/ou pharmaceutiques, de produits pharmaceutiques de base, d'extraits de plantes, de tissus de pansements, d'articles orthopédiques, de produits de beauté, d'articles de toilette, de matériel d'aide à la pharmacie et d'appareillage médical, ainsi que tous articles ou services apparentés ou y relatifs;

(ii) l'achat, la vente, l'usage et la concession de l'usage d'un droit d'auteur, d'un brevet, d'une marque de fabrique ou de commerce, d'un nom de domaine, d'un dessin ou d'un modèle;

(iii) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille;

(iv) elle peut également prendre des participations ou s'associer ou collaborer avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser. Elle peut effectuer tous placements en valeurs mobilières et immobilières. Elle peut également exercer des mandats dans d'autres sociétés, tels que les mandats d'administrateur ou de liquidateur;

(v) la Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou faisant partie du même groupe. Elle peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

## **Titre II.- Capital - Actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions, d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit une forme nominative.

6.2. La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

6.3. La Société considérera la personne au nom de laquelle des actions ou des coupures sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le titulaire de ces actions ou de ces coupures.

6.4. Des certificats confirmant l'inscription au registre des actionnaires seront remis aux actionnaires. La cession d'actions se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires dûment nommés. La Société peut accepter tout autre document, instrument, écrit ou correspondance comme preuve suffisante de la cession.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 7.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, rémunérés ou gratuits.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat, qui ne peut en aucun cas dépasser six années, et, le cas échéant, leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles et révocables par l'assemblée générale des actionnaires à tout moment avec ou sans motifs.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les membres du conseil d'administration restants ainsi nommés ont, sauf disposition contraire dans la loi ou les présents statuts, le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de la première prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

#### **Art. 8.**

8.1. Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

8.2. Chaque administrateur de la Société peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du conseil d'administration comme son mandataire.

8.3. Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

8.4. Tout membre du conseil d'administration, qui participe à une réunion du conseil d'administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou la vidéo conférence), permettant aux autres membres du conseil d'administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication), d'entendre, à tout moment, ce membre et permettant à ce membre, d'entendre, à tout moment, les autres membres, sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, et sera pris en compte pour le calcul du quorum, et autorisé à voter sur les matières traitées dans le cadre de l'ordre du jour de cette réunion du conseil d'administration.

8.5. Les membres du conseil d'administration qui participent à une réunion du conseil d'administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion du conseil d'administration.

8.6. Les résolutions du conseil d'administration seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents, soit en personne, soit par mandataire à une telle réunion du conseil d'administration.

8.7. Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil d'administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de télécommunication.

8.8 L'assemblée générale des actionnaires peut allouer aux membres du conseil d'administration une rémunération fixe et des jetons de présence et décider sur proposition du conseil d'administration, la prise en charge des dépenses encourues par les administrateurs pour assister aux réunions du conseil d'administration à imputer aux charges.

Le conseil d'administration est également autorisé à rémunérer les administrateurs pour des fonctions ou missions spéciales.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 10.** La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

**Art. 12.** Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

##### **Art. 14.**

14.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

14.2. Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires au moyen d'une procuration donnée par écrit y compris par télécopie ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document et permettant d'identifier l'actionnaire donnant la procuration.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les résolutions prises aux assemblées générales seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées des actionnaires présents ou représentés.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

##### **Art. 15. Assemblée Générale annuelle des actionnaires.**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de Bigonville, précisé dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Quinze (15) jours avant l'assemblée générale, les actionnaires peuvent prendre connaissance au siège social de la Société des documents qui doivent y être déposés conformément à la loi.

Le rapport de gestion, les comptes annuels et consolidés, ainsi que les documents établis par les réviseurs d'entreprises, sont adressés aux actionnaires nominatifs en même temps que la convocation. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement, sur la production de son titre, quinze (15) jours avant l'assemblée générale, un exemplaire des pièces auxquelles il est fait référence à l'alinéa qui précède.

Après l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés, l'assemblée générale décidera par vote spécial la décharge de la responsabilité des administrateurs.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux jours, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation.

#### **Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII.- Modification des statuts**

##### **Art. 18. Modification des statuts.**

Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi.



### Titre VIII.- Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour la modification des statuts. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

### Titre IX.- Dispositions générales

**Art. 20.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telles que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 1<sup>er</sup> lundi du mois de mai 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts étant adoptés, le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Lienart van Lidth de Jeude Jehan . . . . .	22.785 actions
Monsieur Bernard Levie . . . . .	7.595 actions
Madame Nathalie Geruzet . . . . .	620 actions
Total: . . . . .	31.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de quarante pour cent par un apport en numéraire de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-), de sorte que ce montant est par conséquent à la libre disposition de la Société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Après la constitution de la Société, les actionnaires prénommés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés membres du conseil d'administration de la Société:
  - Monsieur Liénart van Lidth de Jeude Jehan né le 15 mai 1957 à Uccle, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à rue Louis Allaert 9, B-5310 Eghezée (Belgique);
  - Madame Geruzet Nathalie, née le 21 septembre 1965 à Schaerbeek, employée, demeurant professionnellement à rue Louis Allaert 9, B-5310 Eghezée (Belgique);
  - Madame Abrassart Jacqueline, née le 2 avril 1966 à Verviers, employée, demeurant professionnellement à rue de la Place, 11, B-1370 Piétrain (Belgique);
  - Monsieur Quintens Johan, né le 11 juin 1959 à Tienen, consultant, demeurant professionnellement Molenstraat, 31, B-3320 Hoegaarden (Belgique); et
  - Monsieur Warzée Jean-Pol, né le 23 janvier 1959 à Charleroi, consultant, demeurant professionnellement Bruyère Madame, 4A, B-1472 Genappe (Belgique).

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2010.

- 3) Le nombre des commissaires est fixé à un (1). A été appelé à la fonction de commissaire:

- Monsieur Sébastien Elise, demeurant à route de Bigonville, 18, L-8832 Rombach.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2010.

- 4) Le siège social de la Société est établi à L-8814 Bigonville, rue Principale, 34.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants, représentés comme dit ci-avant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Annie Elfassi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 décembre 2009. LAC/2009/52902. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société à des fins administratives.

Senningerberg, le 14 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004333/241.

(090198539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Investment Select Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.729.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010004305/11.

(090197838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Immovest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOVEST S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010004303/12.

(090197843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Chalhoub Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 14.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010004299/10.

(090197851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Marco Belusa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.397.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARCO BELUSA S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010004298/12.

(090197852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Aerium Atlas Management - CIA, Société Anonyme,  
(anc. Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 105.680.

L'an deux mil neuf, le troisième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A.", avec siège social au 6A, route de Trèves, L - 2633 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 105680 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 12 mai 2005 numéro 443 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés en date du 6 mai 2009 par acte du notaire instrumentant publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1168 du 15 juin 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie LEXA, employée privée, demeurant professionnellement à 6A, route de Trèves, L -2633 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie LEXA, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en AERIUM ATLAS MANAGEMENT - CIA;

2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: "Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société ayant la forme de société anonyme sous la dénomination de AERIUM ATLAS MANAGEMENT - CIA (la "Société") qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), ainsi qu'aux présents statuts".

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A. en AERIUM ATLAS MANAGEMENT - CIA.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, l'article premier des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société ayant la forme de société anonyme sous la dénomination de AERIUM ATLAS MANAGEMENT - CIA (la "Société") qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), ainsi qu'aux présents statuts".

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 décembre 2009. LAC/2009/52311. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004342/63.

(090198796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Kapital 2008 Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 139.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004310/10.

(090198357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**De Hauke Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010004297/11.

(090197853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Sogerom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 54.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004304/10.

(090197840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Anglo American Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.703.652.400,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 69.788.

In the year two thousand and nine, on the eighth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 69.788, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary at that time residing in Luxembourg, on 14<sup>th</sup> of May 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 559 of 21<sup>st</sup> of July 1999 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on 13<sup>th</sup> of November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7<sup>th</sup> of January 2008, number 32.

The meeting is opened with Mrs Chantal SALES, employee, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the Shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the Shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the persons who represent the Shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all one hundred and thirty-four million thirty-three thousand and forty-eight (134,033,048) Repurchaseable Class A Ordinary Shares and forty thousand (40,000) Class B Repurchaseable Ordinary Shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) each, representing the entire subscribed share capital of six billion seven hundred and three million six hundred and fifty-two thousand and four hundred US dollars (USD 6,703,652,400), are present or duly represented at the Meeting. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

#### *Agenda*

1. Creation of a new class of Repurchaseable class C ordinary shares of a par value of fifty US dollars (USD 50) each;
2. Increase of the share capital by an amount of six hundred sixty thousand US dollars (USD 660,000) through the issuance of thirteen thousand two hundred (13,200) new Repurchaseable class C Ordinary shares of a par value of fifty US dollars (USD 50) each, together with a payment of a share premium of an amount of one million five hundred forty thousand US dollars (USD 1,540,000);
3. Approval and acceptance of the payment of the new shares and the share premium through a contribution in cash of two million two hundred thousand US dollars (USD 2,200,000);
4. Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company;
5. Miscellaneous.

IV. the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions by an unanimous vote:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to create a new class of shares which will be a Repurchaseable Class C Ordinary shares.

#### *Second resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current value of six billion seven hundred and three million six hundred and fifty-two thousand and four hundred US dollars (USD 6,703,652,400) represented by one hundred and thirty-four million thirty-three thousand and forty-eight (134,033,048) Repurchaseable Class A Ordinary Shares and forty thousand (40,000) Class B Repurchaseable Ordinary Shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) each, up to six billion seven hundred and four million three hundred and twelve thousand four hundred US dollars (USD 6,704,312,400) through the issue of thirteen thousand two hundred (13,200) new Repurchaseable Class C Ordinary shares, having a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

All of the thirteen thousand two hundred (13,200) new Repurchaseable Class C Ordinary shares have been entirely subscribed by ANGLO AMERICAN INVESTMENTS (UK) Limited, registered in the UK at the Companies Houses under number 2345060, with head office in London SW1Y 5AN, 20 Carlton House Terrace.

The thirteen thousand two hundred (13,200) new Repurchaseable Class C Ordinary shares so subscribed are fully paid up by a payment in cash together with a share premium of one million five hundred forty thousand US dollars (1,540,000 USD) so that the total amount of two million two hundred thousand US dollars (USD 2,200,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary and shall be allocated to the share capital and the share premium of the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolution, Article 6.1 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at six billion seven hundred and four million three hundred and twelve thousand four hundred US dollars (USD 6,704,312,400) represented by one hundred and thirty-four million thirty-three thousand and forty-eight (134,033,048) Repurchaseable Class A Ordinary Shares and forty thousand (40,000) Class B Repurchaseable Ordinary Shares and thirteen thousand two hundred (13,200) new Repurchaseable Class C Ordinary shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre des Sociétés et Associations de Luxembourg sous le numéro B 69.788, constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 559 du 21 juillet 1999 (ci-après la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 13 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 janvier 2008, numéro 32.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Chantai SALES, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Mme Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi nommé, le président déclare et requière le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les Actionnaires et/ou les mandataires des Actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des Actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes;

II. il résulte de cette liste de présence que les cent trente-quatre millions trente-trois mille et quarante-huit (134.033.048) parts sociales ordinaires rachetables de classe A et quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires rachetables de classe B d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (50.- USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de six milliards sept cent trois millions six cent cinquante-deux mille quatre cents dollars des Etats-Unis (6.703.652.400.- USD) de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les Actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Création d'une nouvelle classe C de parts sociales ordinaires rachetables d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (50.- USD) chacune;

2. Augmentation du capital social de six cent soixante mille dollars des Etats-Unis (660.000.- USD) par l'émission de treize mille deux cents (13.200) nouvelles parts sociales ordinaires rachetables de Classe C d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (50.- USD) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant d'un million cinq cent quarante mille dollars des Etats-Unis (1.540.000.- USD);

3. Approbation et acceptation d'un paiement en espèce de deux millions deux cent mille dollars des Etats-Unis (2.200.000.- USD) pour la libération des parts sociales et de la prime d'émission;

4. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société;

5. Divers.

IV. l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales ordinaires et rachetable nommée classe C d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (50.- USD) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de six milliards sept cent trois millions six cent cinquante-deux mille quatre cents dollars des Etats-Unis (6.703.652.400.- USD) représenté par cent trente-quatre millions trente-trois mille et quarante-huit (134.033.048) parts sociales ordinaires rachetables de classe A et quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires rachetables de classe B d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (50.-



USD) chacune, à six milliards sept cent quatre millions trois cent douze mille quatre cents dollars des Etats-Unis (6.704.312.400.-USD) par l'émission de treize mille deux cents (13.200) nouvelles parts sociales de classe C ordinaires rachetables, ayant un valeur nominal de cinquante dollars des Etats-Unis (50.- USD) chacune.

Toutes les treize mille deux cents (13.200) nouvelles parts sociales de classe C ordinaires rachetables ont été souscrites par ANGLO AMERICAN INVESTMENTS (UK) Limited, enregistrée en Grande-Bretagne au Companies Houses sous le numéro 2345060, ayant son siège social à London SW1Y 5AN, 20 Carlton House Terrace.

Les ainsi souscrites treize mille deux cents (13.200) nouvelles parts sociales de classe C ordinaires rachetables ont été libérées par apport en espèces ensemble avec une prime d'émission d'un montant d'un million cinq cent quarante mille dollars de Etats-Unis (1.540.000.- USD) de sorte que le montant de deux millions deux cent mille dollars des Etats-Unis (2.200.000.- USD) est dès maintenant disponible pour la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné et est attribué au capital social ainsi qu'à la prime d'émission de la Société.

#### Troisième résolution

Suite à la précédente résolution, l'Article 6.1 des statuts de la Société est modifié et doit se lire dès maintenant comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à la somme de six milliards sept cent quatre millions trois cent douze mille quatre cents dollars des Etats-Unis (6.704.312.400.- USD) représenté par cent trente-quatre millions trente-trois mille et quarante-huit (134.033.048) parts sociales ordinaires rachetables de classe A, quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires et rachetables de classe B et treize mille deux cents (13.200) nouvelles parts sociales de classe C ordinaires rachetables d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (50.- USD) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Sales, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2009. LAC/2009/54201. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Référence de publication: 2010004369/159.

(090198322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

#### **Grid Architectes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 108.140.

Im Jahre zweitausendneun, den siebzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Eric THILL, Architekt, geboren in Luxemburg, am 31. Oktober 1972, wohnhaft in L-8390 Nospelt, 10A, rue Leck.

Der Erschienene erklärt, dass er laut nacherwähnter Abtretung von Gesellschaftsanteilen alleiniger Gesellschafter geworden ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GRID ARCHITECTES S.à.r.l., mit Sitz in L-8390 Nospelt, 10A, rue Leck, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 108.140, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 23. Mai 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 980 vom 4. Oktober 2005.

Der vorgenannte Erschienene nimmt folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Der Erschienene stellt fest, dass laut privatschriftlichen Verkaufsverträgen von Gesellschaftsanteilen vom 15. Juli 2009, Herr Gerhard KLOCKER, Architekt, wohnhaft in A-1020 Wien, Rueppgasse 40/12, und Frau Isabella STRAUS, Architektin, wohnhaft in A-1020 Wien, Lichtenauergasse 1/12, ihre gesamten achtundsechzig (68) Anteile in vorbezeichneter Gesellschaft - und zwar Herr Gerhard KLOCKER vierunddreissig und Frau Isabella STRAUS vierunddreissig Anteile - dem Herrn Eric THILL übertragen haben zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, worüber Quittung.



Vorbezeichnete Anteilsübertragungen, nachdem diese „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit ihr registriert zu werden.

Auf Grund der vorangehenden Abtretungen werden die gesamten Anteile der Gesellschaft „GRID ARCHITECTES S.à.r.l.“ nunmehr wie folgt gehalten:

Herr Eric THILL, vorgenannt, hält Einhundertzwei Anteile . . . . .	102 Anteile
Insgesamt: einhundertzwei Anteile . . . . .	102 Anteile

#### Zweiter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses beschliesst der Gesellschafter die Artikel 1 und 6 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (nachstehend die "Gesellschaft"), die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt (nachstehend der "Gesellschaftsvertrag"). Die Gesellschaft führt die Bezeichnung GRID ARCHITECTES S.à.r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen."

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 12.750,-) und ist eingeteilt in einhundertzwei (102) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundsiebzig Euro (EUR 125,-)."

#### Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von L-8390 Nospelt, 10A, rue Leck nach L-1466 Luxemburg, 4, rue Jean Engling zu verlegen und somit den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg."

#### Vierter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst Artikel 5 abzuändern, damit dieser nunmehr lautet wie folgt:

„ **Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres."

#### Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter nimmt die Niederlegung der Mandate von Herrn Gerhard KLOCKER und Frau Isabella STRAUS als Geschäftsführer an und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

#### Sechster Beschluss

Der Gesellschafter bestätigt das Mandat von Herrn Eric THILL als einzigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers verpflichtet.

Der vorgenannte Geschäftsführer, Herr Eric THILL, nimmt hiermit vorgenannte Anteilsabtretungen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches an.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Eric Thill, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 novembre 2009. LAC / 2009 / 48662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 7. Dezember 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004345/68.

(090198242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Frazil S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 34.908.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRAZIL S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010004296/12.

(090197855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Peristal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 108.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERISTAL S.A.

Ch. FRANCOIS / S. BOUREKBA

*Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur*

Référence de publication: 2010004295/12.

(090197857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Sesostris Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 138.018.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010004294/10.

(090197858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Partiber S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 121.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTIBER S.A.

J. BELLONY / G. GUISSARD

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010004293/12.

(090197864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Giorgione Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 112.679.

L'an deux mille neuf, le onzième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GIORGIONE HOLDING S.A.", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxem-

bourg sous la section B et le numéro 112.679, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 10 mars 2006 numéro 510 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 18 juillet 2006 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 14 octobre 2006 numéro 1936.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur David Murari, employé privé, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Murari, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui de Société de Participations Financières avec effet au 11 décembre 2009, modification en conséquence de l'objet social et suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant;

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante: "La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Un objet supplémentaire de la Société est, pour son propre compte, l'acquisition de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objet.";

3. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui de Société de Participations Financières avec effet au 11 décembre 2009 et de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est, pour son propre compte, l'acquisition de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets."

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de GIORGIONE HOLDING S.A."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Davide Murari, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2009. LAC/2009/53752. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004336/90.

(090198287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

#### **RE&F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 132.635.

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Carlo SANTOITEMMA, employé privé, demeurant professionnellement au 7, rue Thomas Edison à L-1445 Strassen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "RE&F S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n°132.635,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 26 septembre 2007, publié au Mémorial C n° 2631 du 16 novembre 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 7 septembre 2009, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 13 novembre 2009,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 10.032.000 (dix millions trente-deux mille Euros), représenté par 1.003.200 un million trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euros), représenté par 5.000.000,- (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 4, 5 et 6 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

"Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 septembre 2012 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer totalement ou partiellement en espèces, et encore totalement en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides, immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, et plus spécialement à ce sujet par la conversion des obligations convertibles existantes et émises par la société en actions, aux conditions de conversion prévues pour ces emprunts convertibles, ou même encore en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de réserves ou de primes, par l'incorporation de ces bénéfices reportés, de ces réserves disponibles ou de ces primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à des telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article."

3) Que dans sa réunion du 13 novembre 2009, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 10.032.000 (dix millions trente-deux mille Euros) à EUR 10.532.000 (dix millions cinq cent trente-deux mille Euros),

par la création de 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire de la société, savoir Monsieur Carlo SANTOIEEMMA, employé privé, demeurant professionnellement à Strassen, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restant annexée aux présentes,

le conseil a décidé d'accepter la souscription des 50.000 nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, savoir la société anonyme de droit italien "SOCIETA' PER AMMINISTRAZIONI FIDUCIARIE SPAFID SOCIETA' PER AZIONI", avec siège social à Milan (I), Via Filodrammatici n. 10, code fiscal et numéro d'inscription au registre de Milan 00717010151.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 10.532.000 (dix millions cinq cent trente-deux mille Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 10.532.000 (dix millions cinq cent trente-deux mille Euros), représenté par 1.053.200 un million cinquante-trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 1.700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SANTOIEEMMA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 décembre 2009. LAC/2009/51703. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010004371/81.

(090198338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

#### **MSRESS III Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.039.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch  
Manager

Référence de publication: 2010004086/11.

(090198020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Argepa Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.299.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010004496/10.

(090197763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Symphony Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 86.043.

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SYMPHONY FINANCE S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 86.043, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 810 du 29 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NICOLAY, Licencié en droit UCL, domicilié professionnellement au 20, rue J.P Beicht, L-1226 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme ORCHESTRA HOLDING S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, DELPHEA S.à r.l, avec siège social au 20, rue J.P. Beicht, L-1226 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.



*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-M. Nicolay, R. Thill, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2009. LAC/2009/54960. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010004480/53.

(090198098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Team SC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 94, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.970.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le quinze décembre.

S'est tenue par-devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme TEAM SC SA, ayant son siège social à L-8210 Mamer, 94, route d'Arlon,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 635 du 28 mars 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 112.970,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire ELVINGER en date du 23 février 2006, publiée au Mémorial C numéro 1288 du 4 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc SCHWARZBAUM, ingénieur commercial, demeurant à B-1150 Bruxelles, 77, avenue de Biolley,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DE COSTER, économiste consultant, demeurant à Mamer, 94, route d'Arlon.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1. toutes les actions de la Société sont présentes ou dûment représentées;
2. les comptes sociaux sont parfaitement connus des actionnaires et sont approuvés par eux;
3. tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux actionnaires;
4. les actionnaires n'ont plus de revendication envers la société;
5. ils ont décidé d'un commun accord de dissoudre et de liquider la société avec effet immédiat;
6. Décharge est donnée aux administrateurs en exercice à ce jour et au commissaire de la société;
7. Pour autant que de besoin, Monsieur Christian DE COSTER, préqualifié, prend la qualité de liquidateur de la Société et, en cette qualité, déclare que tout le passif de la société est réglé;
8. Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la société à L-8210 Mamer, 94, route d'Arlon;
9. La Société est partant dissoute et liquidée et la liquidation est clôturée;
10. Mandat est donné à Monsieur Christian DE COSTER, préqualifié, de procéder à l'annulation au registre des actionnaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. SCHWARZBAUM, V. BARATON, C. DE COSTER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 16 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4433. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Capellen, le 17 décembre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2010004489/51.

(090197934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

### **Héron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 97.072.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 21 octobre 2009, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société HERON S.A.*

- Le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Yves BONNARD a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

- Le mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur Christian BÜHLMANN a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

- Le mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur Thierry TRIBOULOT a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTCONSULT Luxembourg S.A. a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HERON S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003602/20.

(090197220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

### **Finterlux Financière Internationale Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 23.654.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2009*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; Monsieur Louis DEMUYNCK, demeurant au 6, Phillipartpad, B-8301 Knokke-Heist, et la société S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

FINTERLUX FINANCIERE INTERNATIONALE LUXEMBOURGEOISE S.A.

Référence de publication: 2010003603/18.

(090197171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Viva Real Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.738.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions et qualité de gérant administratif, avec effet à ce jour.

Berdorf, le 18 décembre 2009.

Fernando Martins.

Référence de publication: 2010003584/10.

(090197482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Dolpo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 149.766.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2009*

Acceptation de la démission de Norbert SCHMITZ, et des sociétés FMS SERVICES SA et SGA SERVICES SA, Administrateurs en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs de Madame Sylviane COURTOIS, adresse professionnelle au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Monsieur Eddy WIRTZ, adresse professionnelle au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et Monsieur Patrick ROCHAS, adresse professionnelle au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric HERREMANS en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de la société MAZARS, dont les siège social est au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Acceptation de la démission de Monsieur DI BENEDETTO en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Acceptation de la démission de Monsieur Dominique MOINIL en tant que représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

DOLPO S.A.

Référence de publication: 2010003618/24.

(090196893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Mahe Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.977.

*Cession de parts sociales*

La société DOUZE INVESTMENTS S.A., société de droit du Panama, enregistrée au Panama Public Registry sous le numéro 566806, ayant son siège social à Via Espana 122, Bank Boston Building 8<sup>th</sup> Fl, 0000 Panama, République du Panama, propriétaire de 100 parts sociales de la société MAHE INVEST SARL ayant son siège social à 9, rue Basse, L-4963 Clémency, a cédé en date du 18 décembre 2009 l'ensemble des 100 parts sociales à la société QUANTUM VENTURE CAPITAL FUND Pte Ltd, société du droit de Singapour, enregistrée au registre du commerce de Singapour sous numéro 200812585G, ayant son siège social à 6 EU Tong Sen Street, 059817 Singapour.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010003620/17.

(090196793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**CF Fukoku Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.464.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2009*

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Fuminori KOJIMA, administrateur démissionnaire, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009:

- Monsieur Akihiro NAKANO, demeurant 2-11-7-2805 Kamiochiai, Chuo-ku, Saitama 338-0001, Japon.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009. Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Référence de publication: 2010003612/13.

(090197095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Aerium Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.764.

—  
By resolutions of the Board of directors of the Company dated 3<sup>rd</sup> December 2009, and in compliance with Art. 5 of the Articles of Incorporation of the Company,

it has been resolved to appoint Mr Ely Michel Ruimy, born on 31<sup>st</sup> December 1964 in Casablanca (Morocco), and residing professionally 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ London (United Kingdom), as director of the Company in replacement of Mr Alain Driancourt who has resigned with immediate effect.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Par résolutions du Conseil d'administration de la Société en date du 3 décembre 2009, et conformément à l'article 5 des statuts de ladite société,

il a été procédé à la nomination de Mr Ely Michel Ruimy, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc), et résidant professionnellement à 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres (Royaume-Uni), au poste d'administrateur de la Société en remplacement de Mr Alain Driancourt démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010003624/19.

(090196504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Sole Resorts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.814.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 novembre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

*Catégorie A:*

- Monsieur Isaac TRUZMAN
- Monsieur Giovanni COTTA
- Monsieur Gilberto SANDRETTO

*Catégorie B:*

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est Monsieur Romerio Michele.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010003621/23.

(090196722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Serin Invest Lux S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 124.223.

A l'attention du conseil d'administration

Par la présente je vous dénonce, avec effet immédiat, le siège social de votre société établie au 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Marco Sterzi

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2010003644/12.

(090197377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Tomitrois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 95.241.

*Extrait des résolutions prises par le conseil  
d'administration de la société en date du 7 décembre 2009*

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société réuni en date du 7 décembre 2009 que Madame Cristina Floroiu, né le 14 avril 1956 à Ploiesti, Roumanie, avec adresse professionnelle à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, a été cooptée en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Natacha Steuermann, administrateur et présidente du conseil d'administration démissionnaire.

Madame Cristina Floroiu exercera son mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société au cours de laquelle la confirmation de sa nomination sera proposée.

Le conseil d'administration décide de nommer Maître Andreea Antonescu à la fonction de présidente du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010003580/22.

(090196566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**JIZOKA Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 147.619.

*Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung der JIZOKA Invest S.à.r.l. vom 17.12.2009, 11:00 Uhr*

Am 17.12.2009 um 11:00 Uhr versammelte sich der alleinige Gesellschafter der JIZOKA Invest S.à.r.l. mit Sitz in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 147.619, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen, Niederanven am 30.07.2009, mit einem Gesellschaftskapital von zwölf tausend sechshundert Euro (€ 12.600,-).

Unter Verzicht auf die Einhaltung von Fristen- und Formvorschriften nach Gesetz und Gesellschaftsvertrag hat der Gesellschafter den folgenden Beschluss gefasst:

*Einzigter Beschluss:*

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die FamilyTrust Management Europe S.A. (FTME) mit Sitz in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, in Ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin abzurufen.

Andreas Baumann.

Référence de publication: 2010003585/18.

(090197333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Maspalomas S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 30.916.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2009.*

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A.

*Pour la société*

MASPALOMAS S.A.

Référence de publication: 2010003591/14.

(090197608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**H.I.G. Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 150.094.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.", a Cayman Islands Limited Partnership having its registered office at P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "H.I.G. Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.".

**Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may



be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Interim dividend

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts

have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of Euros 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro.

#### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

- Mr Russell Faulkner, born on November 12, 1977 in Dubai, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom

2) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

- Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.", une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "H.I.G. Luxembourg Holdings Eight S.à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à Euros 12.500,- (douze mille cinq cent Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de Euros 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un manager A et d'un manager B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dividendes intérimaires

**Art. 20.** Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire".

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

### *Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par H.I.G. Europe Capital Partners, L.P. prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de Euros 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ douze mille trois cents euros.

### *Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Russell Faulkner, né le 12 novembre 1977 à Dubai, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni

2) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

- Mr Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54188. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010004700/380.

(090198195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

### **Linoz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.898.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire de la société tenue en date du 5 juin 2009, que:

L'assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet immédiat, de la Société "Progress Invest S.A." pour ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué et "Ravelin Investments S.A." pour sa fonction d'administrateur.

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateurs de Messieurs Gabriel EL RHILANI et Christian BILLO ayant tous deux pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. Ils sont élus jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015 et bénéficieront d'un pouvoir de signature conjointe.

Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Peter VANSANT, ayant pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003568/23.

(090196689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---